Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260619-2026_039-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 19/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage de la convocation
12/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16

Votes
Pour : 14 Contre : 3 Abstention : 1

Réf	2026/039

L'an 2026 et le 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme AABI Delphine (procuration à MAHO Jessie), M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à LE MOING JJ), Mme PETTON Lucile.

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme PERROTIN Marie-Pierre

Objet de la délibération : TARIF CANTINE REPAS PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Madame RESCOURIO, Adjointe à l'enfance, expose à l'assemblée que la commission enfance qui s'est réunie a étudié les tarifs de la cantine et propose : une diminution du repas élève, bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé).

Actuellement de 2.50€, le nouveau tarif proposé est de 1.50€.

Il est précisé que les autres tarifs votés le 21 juin 2024 par délibération 2024-051 demeurent inchangés.

Après débat, les membres du conseil municipal décident :

- **D'APPROUVER** le tarif de 1,50 euros par repas PAI, applicable à partir du 1er septembre 2026.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,